

LETTRE D'INFORMATION

Septembre 2019

La saison de chasse débute **le 28 octobre** en forêt de Fontainebleau

Chaque année, l'ONF organise la chasse sur le massif de Fontainebleau. Faute de prédateurs naturels, elle est le seul moyen de réguler les populations de cerfs, chevreuils et sangliers pour assurer le renouvellement de la forêt. La saison 2019-2020 ouvre lundi 28 octobre 2019 dans les forêts de Fontainebleau et des Trois-Pignons.



UNE ACTIVITÉ LIMITÉE DANS LE TEMPS

À Fontainebleau, la chasse à tir se déroule les **lundis, jeudis et quelques vendredis du 28 octobre 2019 au 24 février 2020.** Le massif forestier se répartit en 2 zones (cf.carte - verso) :

- **partie périphérique** (environ 12 500 ha) : louée à des associations de chasseurs sélectionnées pour leur professionnalisme et leur sérieux ;
- partie centrale (environ 9 500 ha): plus fréquentée et particulièrement complexe (axes routiers, bords de ville, aires d'accueil importantes), l'ONF encadre et organise directement les actions de chasse. Aucune action n'a lieu les mardis, mercredis ainsi que les week-ends et pendant les vacances scolaires dans la zone ONF (sauf exception du 28 octobre).

Au sud du massif, la forêt de la Commanderie est chassée le samedi matin du 15 septembre 2019 au 28 février 2020.

Pendant cette période, promeneurs, randonneurs, chasseurs, cavaliers et cyclistes partagent le même espace. L'ONF invite donc chacun à être attentif à la signalétique sur place. Toutes les mesures de précaution sont prises pour garantir la sécurité de tous en forêt. Il n'est toutefois pas recommandé de pénétrer dans les sous-bois, ni d'emprunter les allées des zones chassées. La forêt n'est jamais totalement parcourue par l'action de chasse, laissant la majorité des espaces disponibles où les activités de loisirs et de détente peuvent s'exercer.

UN OUTIL DE RÉGULATION NÉCESSAIRE ET CONTRÔLÉ

À Fontainebleau, on compte 3 types de grands animaux : cerfs, sangliers et chevreuils. Dans leurs premières années, les arbres sont fragiles. De faibles hauteurs, ils sont accessibles à la dent des cerfs et chevreuils. Herbivores, ils mangent les bourgeons et les feuilles des jeunes arbres. Le sanglier, en fouillant le sol à la recherche de nourriture (glands et larves), déracine les végétaux puis consomme les fruits des arbres.

Les répercussions dépassent le strict cadre forestier : accidents routiers, clôtures abîmées et jardins labourés en lisère, dégâts sur les parcelles agricoles.

Sans régulation, les populations décupleraient rapidement. La chasse limite leur population afin que la forêt puisse se renouveler. Un plan de chasse, validé par le Préfet, définit le nombre de grands cervidés et chevreuils à prélever chaque année.

CARTE / CALENDRIER DES ZONES DE CHASSE



